

CONVENTION DE COLLABORATION

Entre

ECOGEO DATA SARLU, société enregistrée sous le numéro CD/KNM/RCCM/24-B-00015, dont le siège social est situé au n°2 de l'avenue DE LA PAIX, quartier Industriel, Commune de Limete à Kinshasa, représentée par xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, en sa qualité de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, ci-après dénommée "**la Société**",

Et

[Nom du Consultant], résident(e) à [adresse du consultant], ci-après dénommé(e) "**le Consultant**",

Préambule

La Société souhaite bénéficier des services du Consultant pour collaborer sur certains projets, demandes de clients et partenaires et le Consultant a accepté de fournir ces services conformément aux termes et conditions énoncés dans la présente convention de collaboration.

Article 1. Objet du Contrat

La présente convention de collaboration a pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles le Consultant fournira ses services à la Société.

Article 2. Nature des Services

Le Consultant fournira les services suivants à la Société :

- ✓ Conception et mise œuvre de projets SIG et cartographie,
- ✓ Missions de collecte, Analyse et interprétation de données,
- ✓ Développement des applications personnalisées web et mobiles,
- ✓ Développement des modules de formations,
- ✓ Animer des ateliers de renforcement des compétences sur les outils numériques,
- ✓ Rédaction des rapports et supports techniques,
- ✓ Offrir des formations en entreprise sur la transformation digitale, ...

Article 3. Durée de l'Accord

La présente convention de collaboration entrera en vigueur à compter de la date de signature et restera en vigueur jusqu'à la remise du livrable ou la date de fin projet.

Article 4. Rémunération

La Société s'engage à rémunérer le Consultant sur une base journalière, la rémunération variant de 5 \$ à 250 \$ par jour de travail, selon l'ampleur et le coût du projet ou de l'activité à réaliser.

Les détails de la rémunération pour chaque projet spécifique seront définis dans des annexes à la présente convention de collaboration, qui seront signées par les deux parties avant le début de chaque projet ou activité.

Article 5. Modalités de Paiement

La rémunération sera payée à hauteur de 30% lors de la signature de la grille de rémunération (l'annexe de cette présente convention de collaboration) et les 70% restant à la fin de chaque projet ou activité réalisée, par virement bancaire sur le compte désigné par le Consultant, en espèce ou par mobile money en consentement avec le Consultant.

Article 6. Obligations du Consultant

Le Consultant s'engage à :

- Fournir les services définis avec diligence et compétence.
- Respecter les délais convenus pour chaque projet.
- Maintenir la confidentialité des informations de la Société.

Article 7. Obligations de la Société

La Société s'engage à :

- Fournir toutes les informations et ressources nécessaires pour permettre au Consultant de réaliser les services.
- Payer la rémunération convenue dans les délais stipulés.

Article 8. Confidentialité

Le Consultant s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exécution de ses services sans l'accord préalable écrit de la Société.

Article 9. Résiliation

La présente convention de collaboration peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de **14 jours**, ou immédiatement en cas de manquement grave aux obligations du présent accord.

En cas de résiliation de la convention ou fin du projet, le Consultant remet toutes les ressources mises à sa disposition par la Société pour la réalisation du projet, de l'activité ou durant la période de la collaboration.

Article 10. Loi Applicable

La présente convention de collaboration est régie par les lois de la République Démocratique du Congo, notamment les dispositions légales édictées par la Loi n° 015/2002 du 16 octobre 2002 portant code du travail telle que modifiée et complétée par la loi n° 16/010 du 15 juillet 2016.

Article 11. Signature des Parties

Fait à Kinshasa, le .../.... 20...

Pour la Société :

xxxxxxxxxxxxxxxx, Directeur Général
ECOGEO DATA SARLu

Pour le Consultant :

Ecological Geospatial Data - ECOGEO DATA SARLu

Entreprise de développement des solutions numériques et analyse avancée des données

63 av. Colonel Mondjiba, Concession COTEX, C/Ngaliema, Kinshasa R.D. Congo

Phone +243 972508118 / 817 663 799 | www.ecogeodata.com | info@ecogeodata.com | www.rfsacademia.com

RCCM: CD/KNM/RCCM/24-B-00015; Id. Nat: 01-H5300-N50568R; N° Impôt: A2401491Y

[Nom du Consultant]

EXEMPLAIRE

Ecological Geospatial Data - ECOGEODATA SARLu

Entreprise de développement des solutions numériques et analyse avancée des données

63 av. Colonel Mondjiba, Concession COTEX, C/Ngaliema, Kinshasa R.D. Congo

Phone +243 972508118 / 817 663 799 | www.ecogeodata.com | info@ecogeodata.com | www.rfsacademia.com

RCCM: CD/KNM/RCCM/24-B-00015; Id. Nat: 01-H5300-N50568R; N° Impôt: A2401491Y